



Annulation reconnaissance d'un pere non biologique

Par **Malken**, le **01/11/2017** à **14:17**

Bonjour a tous,

Voilà y'a 3 ans j'ai rencontré quelqu'un et m'a demandé de reconnaître ma fille sachant que je savais qu'il n'avais pas ses papiers. Il allait avoir une fille le mois suivant la reconnaissance de ma fille.

A l'heure d'aujourd'hui on est plus ensemble et veux annuler la reconnaissance car il ne veux pas payé ni pension ni l'élevé (on a eu un enfant ensemble entre temps) et veux faire sa qu'avec notre 2e fille (élevé et pension).

Il m'a dit "j'ai fais sa que pour avoir mes papiers et le droit de travailler je t'ai manipulé et je ne t'ai jamais aimé"

Donc je sais qu'il faut passer par le juge mais je voulais savoir combien sa va couter car c'est une fraude. Si quelqu'un connais plus au moins ce que sa va me couté sa serais gentil de votre part de me le dire merci d'avance.

Par **amajuris**, le **01/11/2017** à **15:33**

bonjour,

celui qui conteste cette paternité doit faire une action en contestation de paternité devant le tribunal de grande instance ou l'avocat est obligatoire.

donc il appartient à votre ex de prendre un avocat pour contester cette paternité, donc à ses frais.
salutations.

Par **Malken**, le **01/11/2017** à **16:58**

Amatjuris merci pour ta reponse. Donc c'est lui qui va payer et pas ?

Par **Visiteur**, le **01/11/2017** à **18:22**

Bsr,
Refusez toute négociation ou dépenses de votre part, hormis si vous intentez une action.
Ces pratiques sont de + en + courantes de la part de gens intéressés par les papiers pour rester sur le territoire.
Et ça marche !

Par **Malken**, le **01/11/2017** à **22:22**

Bonsoir pragma. Merci de ta réponse.

Il me fait chanter dans tous les sens. Il dit que je savais ce que je faisais que c'est moi qui va payer.

Que lui savais juste 2 choses pour avoir les papiers : ce marier et être parent d'un enfant français.

Alors que moi niveau loi j'avoue pratiquement rien connaître donc je me renseigne sur internet.

A cause de lui j'ai fait des bêtises que je vais devoir payer (ce qui est normal et que j'assume) car mr ne voulait pas m'aider financièrement quand notre 2e fille est arrivée.

Il a fait un acte de crime sur moi (il n'assume pas car pour lui c'est normal) et qu'en gros si je porte plainte il me dénonce pour la bêtise que j'ai faite donc bah moi j'ai dit que je me dénoncerai toute seule et que je porterai plainte contre lui et là il se permet de me traiter de folle de salope (il a pas prononcé ce mot mais a dit des phrases qui voulaient dire ça), de manipulatrice, de menteuse....

Aujourd'hui j'ai décidé de me battre et d'aller jusqu'au bout mais il essaye de m'en dissuader...

Merci de m'avoir répondu à mes questions et de me conseiller.

Par **amajuris**, le **02/11/2017** à **11:28**

bonjour,

pour déposer une plainte, il faut indiquer une infraction supposée au code pénal qui n'apparaît pas dans votre histoire, vous avez été surtout naïve.

si cet homme ne participe pas à l'entretien et à l'éducation de ses enfants français, conditions pour un étranger d'obtenir un titre de séjour comme parent d'enfant français, vous devez le signaler par courrier à votre préfecture.

salutations